

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY**  
**DU 10 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatre septembre juillet deux mil dix-neuf s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 38**

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale	X			
BROUSSELY Léonard		X		
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick		X		BRIAUD Philippe
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle		X		VILMUS Marie-Dominique
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe	X			
COCAULT Gaëlle	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
RENAUDET Irène			X	
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		
SIMON Anne-Sophie	X			
ROUBY Guillaume	X			
BRILLAUD Roland	X			
RENAUDIN Henri-Marie		X		MIMEAU Nicolas
GALLOT Bruno	X			
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
HERBRETEAU Ludovic			X	
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette	X			

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

Jean-Luc LARDIÈRE et Marie-Dominique VILMUAS  
 Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour : procédure de reprise de concessions abandonnées dans les cimetières communaux : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **1- COMPROMIS DE VENTE POUR L'ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS VINET**

*DÉLIBÉRATION 01*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations ont été engagées avec les consorts VINET, propriétaires de terrains situés au Nord-Est du bourg de Saligny qui pourraient être classés en 2Au lors de l'élaboration du PLUI-H.

Conformément à l'avis du domaine, l'ensemble des parcelles ci-après citées, (279 AC 113 – 114 – 115 – 116 – 117 – 119 – 121 – 123 – 124 – 125 – 245 – 248 – ZW 20 partie – ZW 21 partie représentant une surface de 5 ha 07 a 68 ca m<sup>2</sup> et le prix convenu serait de 5,50 €uros le m<sup>2</sup>.

Il est proposé de signer un compromis de vente pour cette acquisition aux conditions suivantes :

- Exclusion des parcelles en zones humides,
- Classement au PLUI-H en zone U ou 2Au

Après avoir pris connaissance du projet de compromis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compromis présenté
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit compromis.

### **2- ACHAT D'UN TERRAIN AUX CONSORTS JOUSSEAUME, RUE DE LA POSTE**

*DÉLIBÉRATION 02*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de lotissement rue du Stade, adossé au bureau de Poste sur l'ancien site de l'entreprise "JOUSSEAUME", un accord a été trouvé avec le propriétaire pour rétrocéder une parcelle de 849 m<sup>2</sup> (019 AB 723) au prix de 60 000 €uros net vendeur plus la réalisation d'un mur enduit de 2,00 mètres pour la séparation avec le lotissement.

Cette parcelle serait destinée, à terme, à la construction d'un immeuble collectif avec un bailleur social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce projet d'achat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes

### **3- ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS LUNARD (CHEMIN D'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DE SALIGNY)**

*DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès à la station d'épuration de Saligny se fait par le chemin d'exploitation n° 85.

À l'angle de la parcelle 279 ZW 25, la courbe de la voie est très étriquée.

Un accord a été trouvé avec les consorts LUNARD pour échanger une portion de terrain de 49 m<sup>2</sup> qui permet d'améliorer les conditions de circulation avec un autre terrain communal délaissé de 49 m<sup>2</sup> qui se raccorde à la propriété LUNARD.

Le service du domaine a validé cette opération à la valeur estimée à 10,78 €uros hors taxes hors droits (soit 0,22 € HT le m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'échange
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

#### **4- LOTISSEMENT "LE HAMEAU DES FIGUIERS 3" : CONVENTION DE TRANSFERT**

*DÉLIBÉRATION 04*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la convention de transfert des équipements du lotissement d'habitation des Figuiers 3 :

- 1 voie de desserte V1, V2 et V3 et 14 places de stationnements,
- 1 espace vert au Nord des lots 42 / 43,
- Les réseaux eau potable, eaux pluviales, eaux usées, électricité, éclairage public, téléphone.

La réception ne sera effective qu'à la réalisation parfaite et constatée des équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de transfert,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **5- DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL AU PETIT PAS**

*DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2019 proposant le déclassement d'une partie d'un chemin communal au Petit Pas qui ne dessert plus de propriété depuis la création de la zone d'activités Actipôle 85.

Une enquête publique a été organisée du 27 août 2019 au 10 septembre 2019 pour faire connaître le projet de déclassement et recueillir les éventuelles observations des tiers.

Monsieur le Maire expose les conclusions de l'enquête au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au déclassement dudit chemin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **6- CLASSEMENT D'UN ESPACE PUBLIC RUE MARIA CALLAS**

*DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2019 proposant le classement d'un espace communal du domaine privé en domaine public rue Maria Callas sur lequel circulent et stationnent des véhicules.

Une enquête publique a été organisée du 27 août 2019 au 10 septembre 2019 pour faire connaître le projet de classement en domaine public et recueillir les éventuelles observations des tiers.

Monsieur le Maire expose les conclusions de l'enquête au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au classement en domaine public de cet espace,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **7- PÉRIMÈTRE ABF DANS LE CADRE DU PLUi-H**

*DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'émettre un avis sur le projet de modification du périmètre délimité des abords du Porche de l'Ancienne Église dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.

Après examen du projet présenté, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le périmètre délimité des abords du Porche de l'Ancienne Église.

#### **8- CONSTRUCTION DES VESTIAIRES FOOT À BELLEVILLE : LOT 08 (PEINTURE) - AVENANT N° 01**

*DÉLIBÉRATION 08*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'avenant n° 01 au marché "construction de vestiaires foot à Belleville", lot 08, peinture de 739,50 €uros hors taxes pour un complément de peinture sur mur béton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant proposé.

#### **9- SUBVENTION ASSOCIATION "JE GRIMPE 85"**

*DÉLIBÉRATION 09*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association "Je Grimpe 85" pour des déplacements nationaux (Valence, Gerozac et Marseille).

Conformément à la délibération du 19 mars 2019, il est proposé d'octroyer 50 €uros par sortie (moins de 10 compétitions plafonné à 3 sorties) soit 150 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une subvention de 150 €uros à l'association "Je Grimpe 85".

#### **10- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE GEORGES CLEMENCEAU**

*DÉLIBÉRATION 10*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention soumis par le Département pour l'aménagement de la rue Georges Clemenceau à Belleville dans le cadre des travaux d'aménagement du centre.

Cette convention indique les prescriptions techniques de voirie à respecter (plateaux, giratoires, stationnements, marquage, mobilier urbain, plantations).

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal pas, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **11- ESPACE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

*DÉLIBÉRATION 11*

Monsieur le Maire présente le projet de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le projet "Espace Jeunesse à Belleville".

Le projet est estimé à 310 000 €uros hors taxes (travaux, honoraires et équipements) et pourrait être financé comme suit :

→ Autofinancement	:	103 400 €
→ Communauté de Communes Vie et Boulogne	:	60 000 €
→ CAF	:	121 600 €
→ Leader / SyDEV	:	25 000 €

Il propose de solliciter l'aide de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de plan de financement,
- Décide de solliciter l'aide de la CAF

#### **12- EXTENSION DU PÉRISCOLAIRE RUE DU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

*DÉLIBÉRATION 12*

Monsieur le Maire présente le projet de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le projet "extension de l'accueil périscolaire rue du Stade à Belleville".

Le projet est estimé à 156 500 €uros hors taxes (travaux, honoraires et équipements) et pourrait être financé comme suit :

→ Autofinancement	:	53 900 €
→ Communauté de Communes Vie et Boulogne	:	40 000 €
→ CAF	:	62 600 €

Il propose de solliciter l'aide de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de plan de financement,
- Décide de solliciter l'aide de la CAF

#### **13- RÉPARTITION FPIC 2019**

*DÉLIBÉRATION 13*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) validée par le Conseil Communautaire de Vie et Boulogne.

L'enveloppe globale s'élève à 1 178 465 €uros, le Conseil Communautaire de Vie et Boulogne a opté pour une répartition libre en utilisant les critères appliqués à la dotation de solidarité communautaire qui s'établirait ainsi :

	<b>Montant FPIC 2019 après ajustement</b>
Aizenay	223 652 €
Apremont	57 427 €
Beaufou	50 212 €
Bellevigny	138 063 €
Falleron	0 €
Grand'Landes	29 858 €
La Chapelle Palluau	32 818 €
La Genétouze	43 279 €
Le Poiré sur Vie	204 958 €
Les Lucs sur Boulogne	97 786 €
Maché	44 518 €
Palluau	0 €
St Denis la Chevasse	70 417 €
St Etienne du Bois	64 633 €
St Paul Mont Pénit	30 644 €
<b>Total FPIC reversé aux Communes</b>	<b>1 088 265 €</b>
<b>Total FPIC conservé par la CCVB</b>	<b>90 200 €</b>
<b>Total FPIC Communes et CCVB</b>	<b>1 178 465 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, cette répartition du FPIC pour 2019.

#### **14- CONVENTION AVEC VENDÉE HABITAT (ENTRETIEN DES ESPACES VERTS RUE JEAN MOULIN)**

*DÉLIBÉRATION 14*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Vendée Habitat rue Jean Moulin : l'achat et la réhabilitation des 5 logements locatifs et la construction de 7 logements.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par Vendée Habitat par laquelle la Commune s'engage à entretenir les espaces communs sans compensation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **15- AVIS SUR LA VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉSIDENCE DE LA MOTTE**

*DÉLIBÉRATION 15*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Vendée Habitat, dans le cadre de la loi ELAN, souhaite rétrocéder une partie de son patrimoine pour optimiser ses capacités financières.

Sur BELLEVIGNY, sur les 123 logements de Vendée Habitat, 6 logements sont concernés, résidence de la Motte à Saligny pour 2022. Cette vente permettra à Vendée Habitat de ré-investir sur la Commune de BELLEVIGNY.

Vendée Habitat indique que lors de ces mises en vente, seulement 10 % se réalisent en moyenne.

Vendée Habitat sollicite l'avis de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la vente des logements sociaux résidence de la Motte.

## **16- CONVENTION SYDEV : TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PLACE DU VILLAGE**

*DÉLIBÉRATION 16*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention avec le SyDEV pour les travaux d'éclairage place du Village.

La participation communale s'élèverait à 45 631,00 €uros ; le montant des travaux ne sera connu qu'à réception des études.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention.

## **17- PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNÉES DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX**

*DÉLIBÉRATION 17*

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans les cimetières communaux par les agents communaux.

Ceux-ci ont constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales.

## **18- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AK 053  
M. François PILON → M. Grégory FLOUR
- ✓ Parcelle 019 AK 152  
Consorts POGUT → M. M. TEILLET & Mme M. JADAUD
- ✓ Parcelle 019 AI 209  
M. & Mme Bertrand PAVAGEAU → M. & Mme Dominique COHARD
- ✓ Parcelles 019 AB 173 – 019 AB 234 (1/14ème en pleine propriété)  
Mme H. JOURDAN & M. J.Y. NAULEAU → M. & Mme DUBOIS
- ✓ Parcelle 019 AC 190  
Consorts FAVREAU → M. & Mme Claude HERBERT
- ✓ Parcelles 019 AE 078 – 019 AE 081 – 019 AE 082 – 019 AE 083  
Mme Chantal CHARRIER → Mme Elisabeth LUCAS
- ✓ Parcelles 019 AC 672 et 019 AC 674  
M. & Mme Jean-Luc GAUDIN → M. Julien HAYE et Mme Céline MARTIN

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 AB 188  
M. S. QUERTELET & Mme S. BUGEAU → M. S. DAHÉRON & Mme A. RINTAUD
- ✓ Parcelle 279 ZV 086  
M. M. JOLLY & Mme M. VIAUD → M. M. CHUITON & Mme F. PRESNEAU
- ✓ Parcelles 279 AC 076 – 019 AC 077  
Consorts PRAUD → M. & Mme B. BAUDET & M. C. BAUDET
- ✓ Parcelle 279 ZW 309  
M. Julien HAYE et Mme Céline MARTIN → Mme Marion MORISSET

→ Pour information (parcelle en zone économique : compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)

- ✓ Parcelle 279 ZT 166  
SCI LAQ → M. & Mme Hervé POIRIER

### **13– RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **A- C.C.A.S (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)**

Anne-Jo GALLIEN fait le point sur les inscriptions de la Semaine Bleue. Elle revient également sur la fête des familles à l'EHPAD le 14 septembre 2019.

On constate une baisse de fréquentation à l'accueil de jour.



## B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE)

Sophie PLISSONNEAU et Jean-Luc LARDIÈRE présentent les effectifs scolaires à la rentrée :

		Rentrée 09/2019
<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>	Maternelle Publique Les Chaumes	78
	Elémentaire Publique Les Chaumes	144
	<b>Total</b>	<b>222</b>
	Maternelle Publique le Sablier du Frêne	58
	Elémentaire Publique Le Sablier du Frêne	113
	<b>Total</b>	<b>171</b>
	Maternelle Privée St Augustin	75
	Elémentaire Privée St Augustin	125
	<b>Total</b>	<b>200</b>
	Maternelle Privée Le Sacré Cœur	55
Elémentaire Privée Le Sacré Cœur	70	
<b>Total</b>	<b>125</b>	
<b>TOTAL ÉCOLES PRIMAIRES</b>		<b>718</b>
<b>COLLEGE</b>	6 <sup>ème</sup>	122
	5 <sup>ème</sup>	178
	4 <sup>ème</sup>	170
	3 <sup>ème</sup>	143
	<b>Total</b>	<b>613</b>
<b>TOTAL ELEVES</b>		<b>1331</b>

Ainsi que sur les effectifs aux restaurants scolaires :

	Nb de rationnaires
Écoles des Chaumes	187
Ecole le Sablier du Frêne	154
École le Sacré Cœur	103
<i>École Saint Augustin</i>	189 *
<b>TOTAL</b>	<b>633</b>

\* Restauration gérée par l'OGEC

## C- Enfance – Famille (Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal sur les activités Busra auprès des écoles et accueils de loisirs.

Elle évoque également la mise en place du lieu d'accueil "enfants – parents" itinérant qui viendra le mardi matin à BELLEVIGNY.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne réfléchit à l'organisation d'une semaine de l'enfance.

#### **D- Communication – Culture (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)**

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une réunion le 23 septembre pour faire le bilan du forum des associations.

Accueil des nouveaux habitants le 4 octobre.

Festival l'Air d'En Rire : Tanguy PASTUREAU à BELLEVIGNY le 22 septembre.

#### **E- Vie Associative (Sébastien BONNET – Jacky MARTIN)**

Jacky MARTIN informe le Conseil Municipal que les travaux des vestiaires de football sont terminés et que les clés ont été remises aux utilisateurs.

#### **F- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Philippe BRIAUD)**

Nicole DURAND-GAUVRIT et Philippe BRIAUD font le point sur les travaux en cours :

- Finition des abords du stade de Belleville
- Trottoirs rue du Stade
- Tournée de point-à-temps réalisé à Belleville et à venir à Saligny
- Stationnements à revoir rue de la Gravette
- Étude sur l'entrée route des Lucs.

#### **G- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE)**

Pascale PILNIÈRE informe le Conseil Municipal que des réserves ont été portées sur la réception des travaux des vestiaires foot principalement sur le bardage ; l'entreprise doit reprendre les malfaçons.

Les travaux de la halle sont quasiment terminés ; certains travaux non conformes vont être repris.

Anne-Jo GALLIEN précise qu'une réunion est fixée le 30 septembre pour organiser les marchés.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du boulodrome est en cours.

#### **H- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)**

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal des travaux de curage des boues de l'étang des Fontaines.

Félix FLEURY présente l'avancement des travaux du centre-bourg à Belleville.

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la place du Village devraient débuter en octobre. Une réunion publique est prévue le 25 septembre à 18 heures 30 pour présenter le projet.

L'abri-bus en place va être déconstruit pour améliorer la visibilité et l'accès au bar-restaurant. Il est proposé que l'abri des cars soit ré-installé face à la boulangerie en agrandissant la surface couverte : le Conseil Municipal valide cette proposition.

#### **14- QUESTIONS DIVERSES**

➤ Calendrier PCAET :

✓ 23 septembre – 18 H 30	Aizenay	3 <sup>ème</sup> réunion publique
✓ 26 septembre – 9H30/11H30	Palluau	Atelier (sobriété énergétique et carbone dans l'habitat, le tertiaire, l'industrie)
✓ 26 septembre – 14H00/16H00	Palluau	Atelier (production d'énergie renouvelable)
✓ 27 septembre – 9H30/11H30	Palluau	Atelier (Agriculture – eau – biodiversité)
✓ 27 septembre – 14H00/16H00	Palluau	Atelier (Mobilité et transport)
✓ 1 <sup>er</sup> octobre – 9H30/11H30	Palluau	Atelier (Adaptation au changement climatique)
✓ 7 octobre – 14H00/16H00	Palluau	Atelier interne aux services municipaux et communautaires

➤ Visite du Sénat le 26 novembre : 39 inscrits (gratuité pour les élus, 100 €uros pour les conjoints pour le transport)

➤ Pompiers : Un agent des services techniques est volontaire-pompier et interviendra sur les casernes des Lucs sur Boulogne et du Poiré sur Vie.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :*

1. Compromis de vente pour l'achat de terrains aux Consorts VINET
2. Achat d'un terrain aux Consorts JOUSSEAUME, rue de la Poste
3. Échange de terrains avec les Consorts LUNARD (chemin d'accès à la station d'épuration de Saligny)
4. Lotissement "le Hameau des Figuiers 3" : convention de transfert
5. Déclassement d'une partie d'un chemin communal au Petit Pas
6. Classement d'un espace public rue Maria Callas
7. Périmètre ABF dans le cadre du PLUI-H
8. Construction des vestiaires foot à Belleville : lot 08 (peinture) - avenant n° 01
9. Subvention association "Je Grimpe 85"
10. Convention avec le Département pour l'aménagement de voirie rue Georges Clemenceau
11. Espace Jeunesse : demande de subvention CAF
12. Extension du périscolaire rue du Stade : demande de subvention CAF
13. Répartition FPIC 2019
14. Convention avec Vendée Habitat (entretien des espaces verts rue Jean Moulin)
15. Avis sur la vente de logement résidence de la Motte
16. Convention SyDEV : travaux d'éclairage public place du Village
17. Procédure de reprise de concessions abandonnées dans les cimetières communaux

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
LARDIÈRE Jean-Luc	PILNIÈRE Pascale	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel
PLISSONNEAU Sophie	VILMUS Marie-Dominique	FRUGIER Marie-Dominique	PAVAGEAU Didier
MARTIN Jacky	TENET Christiane	BRIAUD Philippe	COCAULT Gaëlle
CHOUTEAU Annie	GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège
SIMON Anne-Sophie	ROUBY Guillaume	BRILLAUD Roland	GALLOT Bruno
MIMEAU Nicolas	PELÉ Yvan	GOUAS Corinne	BONNET Sébastien
GATTEAU Lydia	COUGNAUD Thomas	VAY Georgette	

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 11/09/2019